

---

## India Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2024

---

### Résumé exécutif

Le total des débarquements de thons et d'espèces apparentées le long des côtes indiennes pour 2023 est estimé à 2,05.189 tonnes, contre 1,92.988,11 tonnes au cours de l'année 2022 soit une augmentation de 6,3 % par rapport à la dernière débarquements de l'année. Les filets maillants sont restés le principal engin contribuant aux captures de thons et d'espèces apparentées. en 2023 également (34,76 %). Petite senne coulissante et hameçons et lignes (15,82 % et 12,37 % respectivement), suivis du chalut et de la senne circulaire, qui étaient les principaux engins contribuant à la attraper. La pêche à la canne, pratiquée exclusivement dans les eaux de l'archipel des Laquedives, a contribué à hauteur de 4,31 % au total des débarquements. D'autres engins comme les petites palangres et les lignes de traîne, également contribué aux débarquements de thon en petites quantités au cours de l'année.

Une variation spatiale considérable a été observée dans les débarquements de thons et d'espèces apparentées au cours 2023. La côte ouest de l'Inde (zone FAO 51) a contribué à la plus grande part des débarquements (62,46 %). et le reste, soit 37,54 % des débarquements, provenait de la côte est (zone FAO 57). Les débarquements de thon en L'année 2023 comprenait huit espèces, parmi lesquelles cinq espèces représentant le néritique (68,25 %) et trois du groupe océanique (31,74 %). Kawakawa (*Euthynnus affinis*, 24,63 %) et Listao (*Katsuwonus pelamis*; 15,45 %) a contribué à la capture maximale, suivi du thon albacore (*Thunnus albacares*) (10,36 %).

Aucune interaction des oiseaux de mer avec la pêcherie de thon n'a été signalée au cours de la période de référence. De même, aucune mortalité de tortues de mer, de mammifères marins et de baleines n'a été signalée. requins, protégés en vertu de l'annexe 1 de la loi indienne sur la protection de la faune sauvage de 1972. La pêche Enquête sur l'Inde (FSI) du Département des pêches, Ministère des pêches, de l'élevage et Produits laitiers, Gouvernement indien, Institut central de recherche sur les pêcheries marines du Conseil indien de la Recherche Agricole (ICAR-CMFRI) et le Département des Pêches des États côtiers et Les territoires de l'Union (UT) sont les principales agences responsables de la collecte et du regroupement des données sur pêche au thon.